

Règlement de l'offre

Bonus de rendement de 1 % sur le fonds euros MER Horizon +

Organisme : MER (Mutuelle Epargne Retraite)

Période de l'offre : Du 19 février 2026 au 15 décembre 2026

Date de publication : 19 février 2026

Objet : Bonus exceptionnel de 1 % sur le taux de rendement du fonds en euros MER Horizon + servi au titre de l'année 2026.

Préambule

Du 19 février 2026 au 15 décembre 2026, MER met en place un bonus de rendement (ci-après l'« Offre ») destiné aux adhérents pour tous les versements initiaux, les versements libres et les versements programmés effectués pendant la période de l'offre.

Article 1 : Objet des présentes conditions

Les présentes conditions ont pour objet de détailler :

- Les conditions d'éligibilité pour bénéficier de l'Offre;
- Les modalités relatives à l'Offre.

Les présentes conditions viennent compléter les dispositions du Règlement mutualiste du contrat d'assurance vie en fonds euros MER Horizon + en vigueur (actuellement le n°7), consultable à l'adresse suivante : <https://www.mutuelleepargneretraite.fr/documentations/mer-horizon-reglement-mutualiste/>

Article 2 - Conditions d'éligibilité à l'Offre

Pour bénéficier de l'Offre, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Le dossier d'adhésion complet doit avoir été réceptionné par MER avant le 15 décembre 2026.
2. L'adhésion ne pourra être prise en compte par MER qu'après l'acceptation du dossier d'adhésion matérialisée par l'envoi des conditions particulières, cette acceptation pouvant être postérieure au 15 décembre 2026.
3. Les versements initiaux, les versements libres et les versements programmés doivent être encaissés entre le 19 février 2026 et le 15 décembre 2026 et dont la valorisation aura pu être effective sur l'année 2026.
4. En cas de rachat partiel avant le 31 décembre 2026, la partie rachetée ne bénéficiera pas de du bonus 2026. En cas de rachat total avant le 31 janvier 2026, le versement ne bénéficiera pas du bonus 2026.

Article 3 - Modalités relatives à l'Offre

Le Bonus de 1 % viendra s'ajouter au rendement de base servi au titre de l'année 2026 pour les versements initiaux, les versements libres et les versements programmés, effectués entre le 19 février 2026 et le 15 décembre 2026. Un prorata sera appliqué en fonction de la date des versements.

Le rendement bonifié est exprimé avant prélèvements sociaux et fiscaux, et net de frais de gestion.

Le rendement de base servi au titre de l'année 2026 pour le fonds en euros MER sera communiqué officiellement début 2027 après décision et vote du taux en Conseil d'administration.

A titre informatif, en 2025, MER a servi un rendement de base (hors bonus) de 3,70 % net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

Article 4 - Validité de l'Offre

L'Offre est validée à l'expiration du délai légal de renonciation de 30 jours pour les adhésions, et sous réserve de l'encaissement effectif par MER des versements initiaux, des versements libres et des versements programmés avant le 15 décembre 2026 inclus.

Article 6 - Limites et exclusions

Ne permettent pas de bénéficier de l'Offre :

- Les versements faisant l'objet d'une annulation ultérieure.

MER se réserve le droit :

- De suspendre l'offre à tout moment et sans préavis;
- De refuser toute adhésion lui semblant litigieuse, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 7 - Acceptation des conditions

La participation à l'Offre implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions et du Règlement mutualiste du contrat d'assurance vie en fonds euros MER Horizon + en vigueur (actuellement le n°7).

Article 8 - Informations et réclamations

Pour toute question relative à cette offre, l'adhérent peut contacter le service commercial à l'adresse suivante : service-commercial@mutuelleepargneretraite.fr ou par téléphone au 04.72.61.80.01. En cas de litige, les voies de recours internes et la procédure de médiation sont accessibles selon les modalités prévues au Règlement mutualiste du contrat d'assurance vie en fonds euros MER Horizon + en vigueur (actuellement le n°7).